

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00284**

**PREMIER SALON OUTDOOR DU 2 ROUES ELECTRIQUES – SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24620770-20210705-02021002840

DATE D'ARCHIVAGE : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**PREMIER SALON OUTDOOR DU 2 ROUES ELECTRIQUES – SUBVENTION 2021**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet territorial de développement durable ambitieux qu'elle met en place avec de nombreuses structures de son territoire. La Métropole soutient des associations dont les activités répondent à ses propres objectifs, dans le but de démultiplier le nombre de projets positifs d'évolution des pratiques, notamment concernant les nouvelles formes de mobilités.

La Fédération Française de Motocyclisme (FFM), consciente que l'activité motocycliste exerce une pression sur l'environnement comme toute activité humaine, s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et responsable en direction de ses organes affiliés, des pratiquants licenciés ou non et des acteurs du secteur industriel et marchand. Dans l'objectif d'imaginer de nouvelles réponses, la FFM a lancé une réflexion générale sur les nouvelles énergies. Le développement de la moto électrique en sport moto en est le point central.

C'est dans ce contexte que le Motoclub de Saint-Chamond, cinquième plus important Motoclub de France, affilié à la Fédération Française de Moto et fort de 403 licenciés, a décidé d'organiser le premier salon Outdoor du 2 roues électriques tout terrain du 02 au 04 juillet 2021.

2 objectifs sont poursuivis dans le cadre du déroulé de cet événement : d'une part, préparer en douceur le monde du deux roues à la transition du thermique à l'électrique, d'autre part sensibiliser, informer et guider le grand public dans son passage à la mobilité douce.

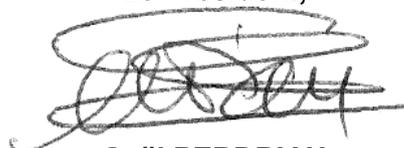
C'est pourquoi Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association Motoclub de Saint-Chamond dans le cadre de cet événement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'une subvention au Moto club de Saint-Chamond d'un montant de 2 500 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte ATTRA - article 65.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



**Gaël PERDRIAU**